



Les exploitations BOVINS VIANDE du Massif central en agriculture biologique

Résultats de la campagne 2023

Suivis des exploitations et contribution à la rédaction :

Francis BOUGAREL, Chambre d'agriculture de l'Allier
Emmanuel DESILLES, Chambre d'agriculture de l'Allier
Christophe CAPY, Chambre d'agriculture de la Corrèze
Philippe HALTER, Chambre d'agriculture de la Haute-Loire
Benjamin HATTERLEY, Bio 46
Natacha LAGOUTTE, Chambre d'agriculture de la Creuse
Marie-Claire PAILLEUX, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme
Catherine SAUNIER, Chambre d'agriculture de l'Aveyron
Vincent VIGIER, Chambre d'agriculture du Cantal

Synthèse des données et rédaction :

Christèle PINEAU, Institut de l'élevage (Idele)



Édition : Juin 2025



1. Le projet BioRéférences porté par le Pôle Bio Massif Central

Depuis 2013, le Pôle Bio Massif Central a mené un important travail de concertation à l'échelle du Massif central pour identifier les besoins des acteurs de l'agriculture biologique.

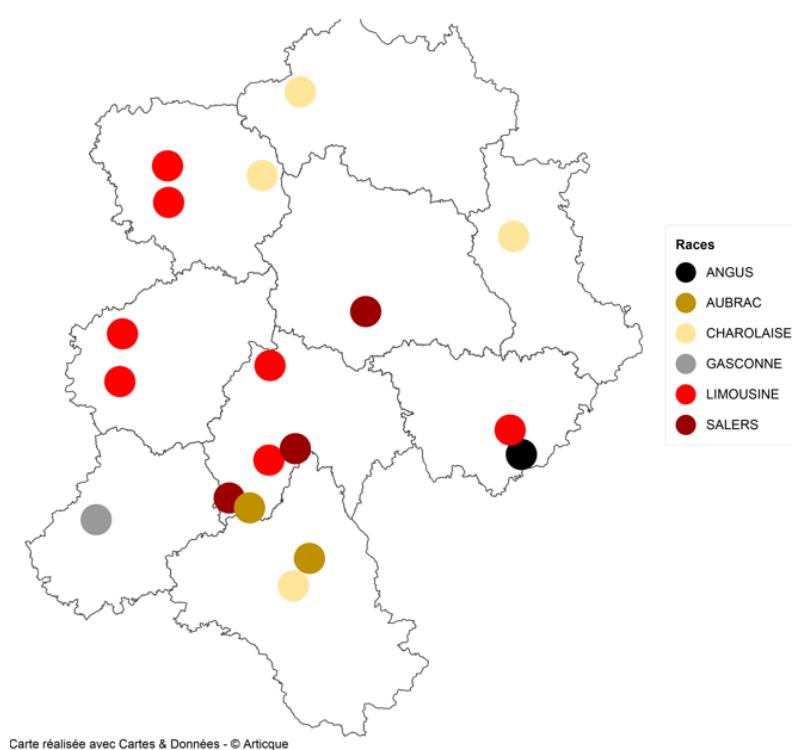
Le projet BioRéférences a été élaboré pour apporter des réponses à un besoin majeur de références technico-économiques sur les systèmes de productions biologiques. Il a pour ambition de répondre à la diversité des besoins en références pour accompagner le développement d'élevages ruminants biologiques viables, vivables et en cohérence avec leur territoire et leurs filières/marchés.

Différents moyens ont été mis en place pour produire et valoriser au mieux les références sur les systèmes ruminants. Parmi ces moyens, un réseau de 70 fermes (en caprins lait, ovins lait, ovins viande, bovins lait et bovins viande) localisées sur le Massif central a été constitué.

2. Les exploitations suivies dans le cadre du projet BioRéférences pour la campagne 2023

Cette synthèse présente les résultats techniques et économiques de la campagne 2023 des **18** exploitations en bovins viande suivies dans le cadre du projet BioRéférences 22-28.

Figure 1 : Localisation des exploitations bovines suivies par le collectif BioRéférences
 (Source : projet BioRéférences 22-28, campagne 2023)



Ces suivis ont été réalisés par les Chambres d'agriculture de l'Allier, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, et Bio 46.



L'enjeu majeur de ces suivis réside en une **meilleure connaissance des exploitations qui engrassen tout ou partie des mâles produits en agriculture biologique**, car à ce jour, peu de références sont disponibles.

Avertissement : les résultats moyens présentés dans ce document n'illustrent pas la diversité des systèmes en agriculture biologique rencontrés dans le Massif Central mais seulement celle de l'échantillon étudié, composé d'un nombre limité de fermes.

Ces 18 exploitations sont réparties en **quatre** groupes. Le critère UGB/vêlage permet de discriminer les élevages en fonction des orientations de productions majoritaires choisies (veaux ou bœufs voire jeunes bovins (JB)) ou de la présence ou non d'autres ateliers (production porcine, caprine et maraîchage) :

- **Groupe 1 : Exploitations produisant principalement des veaux lourds ou des veaux sous la mère.**

Ce groupe est constitué de **huit** exploitations. Quatre exploitations élèvent des veaux sous la mère (uniquement nourris au lait et abattus entre 4-6 mois) et deux des veaux lourds ou « rosés » (élèvés sous la mère et complémentés avec des concentrés, abattus entre 7 et 8 mois).

Trois exploitations vendent des reproducteurs (génisses, vaches pleines, reproducteurs mâles) : les ventes de reproducteurs sont proches des 20% des ventes totales pour deux d'entre elles. Pour la troisième, cette activité représente 10% du nombre total d'animaux vendus.

Une seule exploitation pratique la vente directe et cela représente 5 % des ventes réalisées sur l'année.

- **Groupe 2 : Exploitations produisant majoritairement des Jeunes Bovins (JB) ou des bœufs bio.**

Au sein de ce groupe de **cinq** exploitations, deux élèvent des bœufs soit de 30-36 mois soit de plus de 36 mois. Un élève des bœufs de plus de 36 mois qu'il commercialise soit en vente directe soit directement à un boucher.

Pour l'une d'entre elles, une partie des mâles a été commercialisée en broutards.

La cinquième vend du Jeune Bovin de 17- 18 mois, dont une partie a été commercialisée en filière conventionnelle. Ces animaux sont principalement élevés en plein air puis finis à l'auge avec du méteil grain. Le restant des mâles, soit la moitié du nombre total des animaux vendus, est vendu en reproducteurs.

- **Groupe 3 : Exploitations dites diversifiées car elles ne sont pas spécialisées sur une orientation de production. Elles commercialisent à la fois des veaux et des bœufs, des veaux et des broutards.**

Ce groupe est composé de **trois** exploitations.

La première a une activité d'entreprise agricole pour 50% de son temps et effectue des travaux d'entretien des machines et de travaux agricoles, y compris l'élagage des haies.

Pour la seconde exploitation, l'installation d'une nouvelle associée s'est traduite par la création d'un atelier caprin avec des Alpines chamoisées. Le lait est vendu totalement en laiterie. Côté bovins allaitants, 40% des animaux vendus le sont en reproducteurs (mâles et femelles). Pour le restant des mâles ce sont des bœufs de 30-36 mois.

La dernière commercialise à la fois des veaux sous la mère, des bœufs et des génisses reproductrices. Aucune d'entre elle ne réalise de la vente directe.



- **Groupe 4 : Exploitations Naisseurs**

Ce groupe est composé de **deux** exploitations.

La première finit ses femelles et complète la vente de broutards en vendant des reproducteurs.

La seconde s'est éloignée de la filière longue puisque la moitié des ventes sont des reproducteurs et l'autre moitié de la vente directe.

A retenir : Les exploitations font évoluer leurs ventes en fonction des opportunités (conjoncture des marchés) ou contraintes fourragères : elles se spécialisent (veaux ou bœufs) ou au contraire diversifient leurs ventes. Face au contexte morose, des éleveurs ont continué à commercialiser leurs animaux avec leur groupement avec parfois une plus-value en baisse, d'autres ont saisi des opportunités....

3. Structures des exploitations suivies

Treize exploitations sur les 18 suivies sont sous forme sociétaire dont deux en EARL, trois en GAEC entre tiers et huit en GAEC familial. Les cinq autres sont conduites en individuel.

Pour les GAEC, le collectif de travail est constitué de 2,6 unités de main-d'œuvre (UMO), en moyenne. Celui-ci varie de 2 à 4 UMO. Il s'agit pour l'essentiel de main-d'œuvre familiale.

Cinq exploitations font appel à de la main-d'œuvre salariée :

- Deux pour 0,5 UMO ;
- Une pour 0,7 UMO ;
- Une à temps très partiel (0,2 UMO) ;
- La dernière emploie 1,5 UMO.

Les sept autres exploitations sont en « individuel », soit en EARL avec un collectif main-d'œuvre d'une UMO en moyenne (variabilité de 1 à 1,2 UMO). Deux de ces exploitations ont recours à de la main-d'œuvre salariée à temps partiel (0,1 et 0,2 UMO).

Les exploitations suivies disposent de surfaces importantes : 136 ha de SAU en moyenne avec, pour une seule d'entre elles, des estives (60 ha).

La surface fourragère principale représente plus de 86 % de la SAU. Elle est pour l'essentiel composée de surfaces en herbe.



Figure 1 : Utilisation de la SAU (nbre d'hectares et % de la SAU) chez les éleveurs de bœufs

(Source : projet BioRéférences 22-28, campagne 2023)

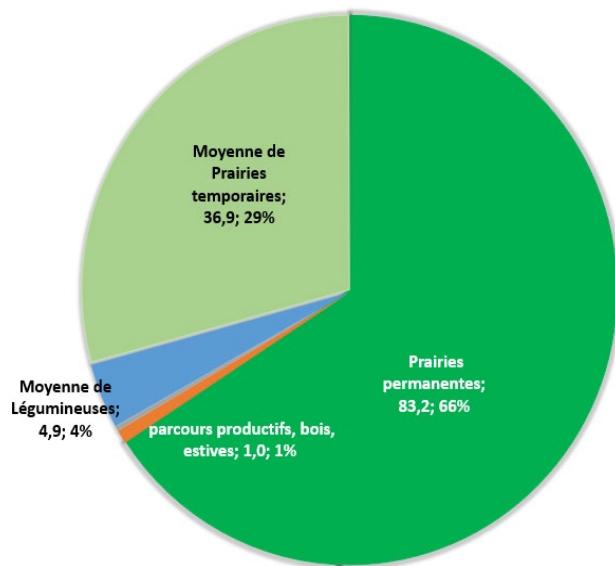
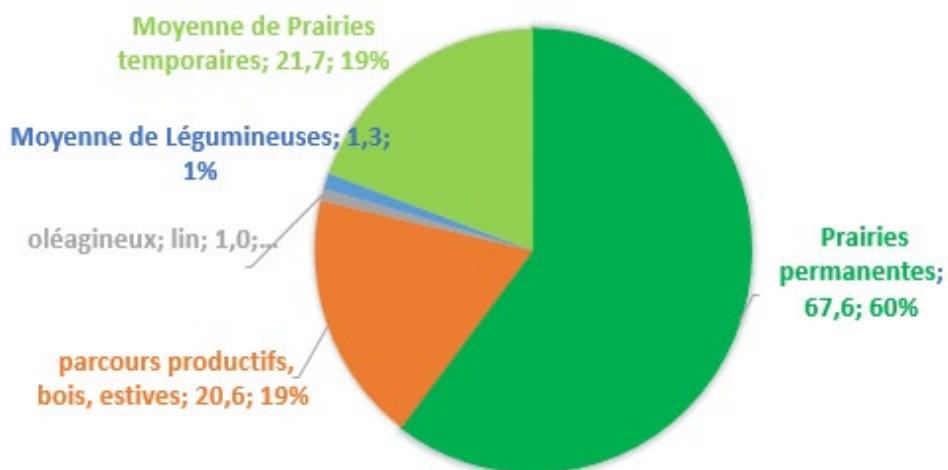


Figure 2 : Utilisation de la SAU (nbre d'hectares et % de la SAU) chez les éleveurs de veaux sous la mère ou veaux lourds

(Source : projet BioRéférences 22-28, campagne 2023)



Dans tous les cas, suite à la succession des aléas climatiques, les exploitations visent à atteindre le maximum d'autonomie. Elles diversifient leurs assolements. Par exemple, deux exploitations utilisent des bois comme surfaces pâturées (de 2 à 4 ha).

Cependant, la moyenne des quatre groupes cache une variabilité importante au sein des structures des exploitations suivies, qui est reprise pour certains critères au sein du tableau ci-après



Tableau 1 : Structure des 18 exploitations bovins viande suivies

(Source : projet BioRéférences 22-28, campagne 2023)

	Veaux sous la mère et veaux lourds	Bœufs ou JB	Diversifiés	Naisseurs	Ensemble
<i>Nombre d'exploitations</i>	8	5	3	2	18
Main d'œuvre totale [UMO]	1,68	2,24	2,90	1,76	2,01
Main d'œuvre exploitante [UMO]	1,56	2,00	2,33	1,50	1,81
Main d'œuvre salariée [UMO]	0,04	0,23	0,57	0,26	0,21
Main d'œuvre atelier bovin viande [UMO]	1,49	2,19	2,30	1,54	1,82
Surface agricole utile [ha] (<i>min -max</i>)	104 (55 – 155)	154 (66 – 212)	208 (107 – 319)	110	136 (55 -319)
Surface fourragère principale [ha]	92	125	189	99	118
Surface en herbe [ha]	83	81	147	150	101
Grandes cultures [ha]	12	28	20	11	18
Cheptel total [UGB] (<i>min -max</i>)	123 (28 – 223)	120 (32 – 184)	144 (72 – 144)	93	124
Nombre de vaches allaitantes	80	55	67	58	69
Nombre de vêlages/UMO exploitant (<i>min -max</i>)	53 (20 – 83)	26 (21 – 37)	30 (26 – 35)	44	40
Changement corrigé (UGB/ha SFP)	1,35	0,96	0,76	0,94	1,04
Kg de viande vive produite (kg)	32 630	38 290	40 320	29 040	35 080
Tonnes de viande vive produite/UMO (t/UMO) (<i>min -max</i>)	20,8 (12,5 – 31,9)	17,4 (12,6 – 24,4)	17,5 (10,5 – 28,1)	18,8	19,2

La présence de bœufs conduit à une baisse du nombre de vêlages sur l'exploitation afin de maintenir l'équilibre sol/troupeau. La productivité de ces systèmes est semblable à celle des naisseurs.

Quels que soient les systèmes AB ou conventionnels, c'est bien le nombre de veaux nés et vendus qui demeurent le levier principal d'une bonne productivité.

Les 31,9 t/UMO produites sur l'une des exploitations orientées veaux lourds et veaux sous la mère, s'expliquent à la fois par une conduite différenciée des mâles en veaux rosés et des femelles. Ces dernières sont vendues en fonction des demandes et des marchés obtenus et à tout âge, ce qui explique cette différence de productivité par rapport à un naisseur-engraisseur de veaux classiques.



4. Résultats technico-économiques 2023 de l'atelier bovin viande

a) Résultats de l'année 2023

Le **tableau 2** présente les principaux résultats techniques ainsi que les résultats moyens de la marge brute de l'atelier bovin viande.

Tableau 2 : Résultats technico-économiques de l'atelier bovin viande

(Source : projet BioRéférences 22-28, campagne 2023)

	Veaux sous la mère et veaux lourds	Bœufs ou JB	Diversifiés	Naisseurs	Ensemble
<i>Nombre d'exploitations</i>	8	5	3	2	18
Nombre de vêlages	84	52	67	62	70
UGB/vache	1,52	2,19	2,16	1,60	1,78
IVV moyen du troupeau ⁽¹⁾	382	372	386	386	380
Taux de gestation [%]	96%	88%	90%	98%	93%
Taux de 1 ^{er} vêlage [%]	17%	27%	18%	22%	21%
Taux de mortalité des veaux [%] ⁽²⁾	5,8%	4,8%	8,7%	4,8%	5,9%
Productivité numérique [%] ⁽³⁾	92%	88%	82%	96%	90%
Production de viande vive kg/UGB ⁽⁴⁾	266	318	280	312	287
Prix moyen du kilo vif vendu [€/kg] ⁽⁵⁾	3,31	3,36	3,77	5,8	3,61
Fourrages récoltés (t MS/UGB)	2,4	2,5	1,7	3,1	2,4
Fourrages consommés (t MS/UGB)	2,3	2,4	2,0	2,4	2,3
Quantité de concentrés/UGB ⁽⁶⁾	249	447	316	408	333
Quantité de concentrés par kilo vif	0,95	1,39	1,22	1,30	1,15
<i>Dont % concentrés autoconsommés ⁽⁷⁾</i>	57%	81%	50%	78%	65%
Produit brut Bovin viande hors aides (€/UGB)	913	940	1 048	1 586	1004
Charges opérationnelles Animales [€/UGB]	269	220	349	457	287
<i>dont charges d'alimentation concentrés+ achats de fourrages [€/UGB] ⁽⁸⁾</i>	110	136	154	159	129
<i>dont frais vétérinaires [€/UGB]</i>	49	11	29	79	37
<i>dont frais de reproduction [€/UGB]</i>	6	6	42	20	7
<i>dont achat de paille [€/UGB]</i>	61	33	61	34	51
<i>dont autres frais d'élevage [€/UGB]</i>	44	34	101	165	62
Charges opérationnelles SFP [€/Ha sFP]	58	57	41	36	51
Marge brute atelier bovin viande [€/UMO]	51 884	54 353	38 275	56 239	49 086
Marge brute atelier bovin viande sans aides [€/UGB]	703	446	499	746	605
Marge brute atelier bovin viande avec aides couplées [€/UGB]	907	679	739	948	825



L'année 2023 apporte un répit aux élevages allaitants, tant au niveau de la bonne tenue des cours de la viande, de la baisse des intrants, que d'une année fourragère leur permettant de reconstituer les stocks suite à la sécheresse de 2022.

Toutefois, le marché en agriculture biologique ne permet pas de dégager des plus-values de prix de vente importantes par rapport au marché conventionnel.

Zoom sur quelques résultats :

- (1) **IVV du troupeau** : La conduite de la reproduction est maîtrisée : l'Intervalle Vêlage-Vêlage est bon mais peut être encore amélioré pour tendre vers l'objectif des 370 jours. A noter que l'éleveur d'Angus arrive à maintenir son IVV autour des 355 jours.
- (2) **Le taux de mortalité des veaux** se situe en moyenne à 6 %, ce qui est conforme à l'objectif de 5%.
- (3) La **productivité numérique**, qui correspond au nombre de veaux vivants par rapport au nombre de femelles mises à la reproduction, pour les 18 exploitations est plutôt bonne. Ces résultats de reproduction, couplés avec de bonnes performances animales ⁽⁴⁾, permettent d'avoir une bonne production de kilos de viande vive et ce malgré une **quantité de concentrés** distribués très faible ⁽⁶⁾.

Pour les systèmes naisseurs, un des éleveurs a eu une bonne valorisation de ses reproducteurs, à un prix au kilo vif à 7€, ce qui augmente la moyenne du groupe ⁽⁵⁾.

Pour trois des huit éleveurs produisant des veaux rosés, la quantité de concentrés consommée ⁽⁶⁾ est proche de 340 kilos de concentrés/UGB. Trois autres distribuent moins de 200 kg de concentrés/UGB en valorisant les qualités laitières des mères et en maximisant le pâturage.

La conduite la plus économique possible est aussi recherchée chez les producteurs de bœufs. Pour limiter les effets des sécheresses successives, la majorité des bœufs produits sont vendus en partie plus jeunes (entre 30 et 36 mois au lieu de 36 mois). Leur consommation de concentrés se maintient autour de 450 kg de concentrés/UGB. On retrouve le niveau de consommation de l'année 2018.

La faible autonomie en **concentrés** ⁽⁷⁾ (autour des 50 %) s'explique par des contextes pédo-climatiques qui ne permettent pas la culture de céréales dans toutes les exploitations et aussi par choix de valoriser l'herbe pâturée et récoltée.



b) Zoom sur les circuits courts

Les prix de vente moyens ont été différenciés entre éleveurs vendant une partie de leur production en vente directe et/ou à un boucher directement par rapport à ceux qui ne font pas de vente directe et qui commercialisent leurs animaux en filière longue.

Tableau 3 : Variation de la marge brute de l'atelier bovin viande (€/UGB) en fonction du prix moyen du kilo vendu (€/kg vv)

(Source : projet BioRéférences 22-28, campagne 2023)

	Vente directe	Filière longue	Ensemble
<i>Nombre d'exploitations</i>	4	11	18
Prix moyen du kilo vif vendu [€/kg]	5,00	3,14	3,61
<i>Marge brute sans aides (€/UGB)</i>	1 173	598	732
<i>% de tête d'animaux vendus en vente directe</i>	39 %	1%	9%
<i>% du kilo de viande vive vendue</i>	39 %	1%	9%
Frais liés à la vente directe [€/UGB]	101	*	30
Frais de transformation [€/UGB]	92	*	25
Frais de commercialisation [€/UGB]	4	*	4
Taxe hébergement, restauration [€/UGB]	5	*	1

Tableau 4 : Comparaison du prix de vente filière longue et du prix de vente en vente directe charges liées à la vente directe déduites

(Source : projet BioRéférences, campagne 2023)

	Veaux sous la mère	Génisses	Bœufs plus de 36 mois	Vaches
Prix moyen de vente en filière longue (€/kg carcasse)	6,5	5,5	5,4	5,2
Prix moyen de vente en vente directe charges (€/kg carcasse) (A)	10,2	11,0	9,8	9,9
Prix de vente moyen en vente directe, charges de vente directe déduites (A-B) €/kg carcasse	8,6	9,4	8,2	8,3

Les charges liées à la vente directe (valeur B) représentent en moyenne 1,6 €/kg carcasse commercialisé en vente directe. A sein de notre échantillon, cette charge s'étend de 0,99 €/kg pour 25 315 kg carcasse commercialisés à 2,42 €/kgc pour 2 392 kg carcasse.



5. Résultats économiques des exploitations

a. Résultats de l'année 2023

Le tableau 5 présente les résultats économiques globaux au niveau de l'exploitation. L'analyse des moyennes dans cette partie économique sur un petit nombre de fermes est particulièrement délicate, compte tenu de la présence dans les groupes d'exploitations de structures très différentes et de systèmes plus ou moins diversifiés au niveau des ventes.

Tableau 5 : Résultats économiques de l'exploitation

(Source : projet BioRéférences 22-28, campagne 2023)

	Veaux sous la mère et veaux lourds	Bœufs ou JB	Diversifiés	Naisseurs	Ensemble
<i>Nombre d'exploitations</i>	8	5	3	2	18
Produit brut total [€]	213 190	226 720	335 040	224 550	238 520
Produit brut total /UMO exploitant [€]	136 440	113 260	143 590	149 700	132 103
Produit atelier bovin viande [€] en % du produit brut	111 870 52%	113 120 50%	150 860 45%	147 470 66%	122 670 51%
Produits végétaux [€]	14 940	29 740	13 200	13 700	18 620
Aides totales [€]	76 210	83 600	112 560	63 380	82 890
Charges opérationnelles [€] en % du produit brut	40 430 19%	36 760 16%	50 220 25%	47 730 21%	47 720 20%
Charges de structure hors amortissement et frais financiers [€] en % du produit brut	95 910 45%	87 650 39%	128 530 38%	69 420 31%	96 110 40%
Excédent brut d'exploitation avant salaire [€] en % du produit brut	76 850 36%	102 310 45%	121 090 36%	107 400 48%	94 690 40%
Excédent brut d'exploitation avant salaire /UMO exploitant [€]	49 185	51 155	51 900	71 600	47 550
Annuités + frais financiers court terme [€] en % de l'excédent brut d'exploitation	34 620 45%	53 140 52%	48 830 40%	31 910 30%	39 910 44%
Revenu disponible [€] en % du produit brut	40 620 19%	43 350 19%	57 360 17%	71 030 32%	47 550 20%
Revenu disponible /UMO exploitant [€]	25 995	21675	24 580	47 355	26 335

Autour de ces moyennes, on enregistre des écarts très importants entre exploitations :

- Les charges opérationnelles représentent de 16 % à 25 % du produit brut ;
- Les dépenses de structure hors amortissements et frais financiers varient de 31 % à 45 % du produit brut ;
- L'EBE/PB varie de 36 à 48 %. Pour rappel l'objectif est d'être au-delà des 35% ;



- Après déduction des annuités, le résultat disponible/UMO exploitant varie de 4 110 € à 51 622 € et de 23 à 53 % du produit brut ;
- Les annuités/EBE vont de 8 % à 81 %. Au-delà des 50 % d'annuités sur EBE, l'exploitation est fragilisée et cela impacte le niveau de prélèvements privés et la capacité à réinvestir.

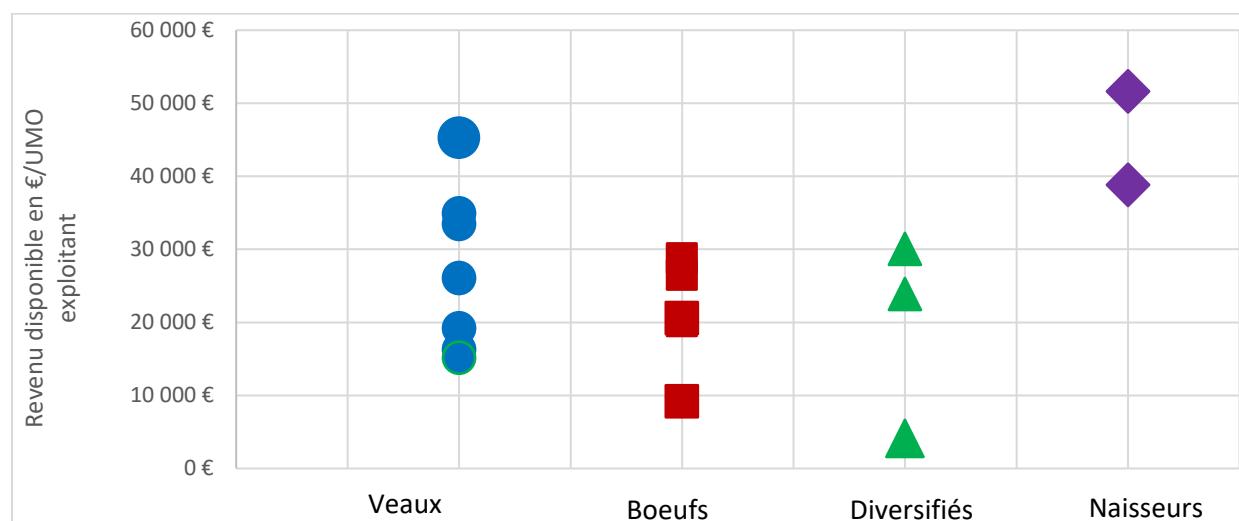
Le niveau d'annuités est en moyenne élevé car plusieurs éleveurs ont réalisé des investissements récents ou ne sont pas encore en vitesse de croisière.

Le revenu disponible, qui doit assurer les prélèvements privés des éleveurs et autofinancer une partie des investissements réalisés au cours de l'année, se situe autour des 26 340 € par UMO exploitant et représente 20 % du produit brut avec aides.

Ces différents ratios illustrent les marges de progrès possibles pour certains élevages, que ce soit en maîtrise des charges opérationnelles (en particulier des charges d'alimentation qui représentent plus de 42 % des charges opérationnelles animales) ou des charges de structure.

Figure 6 : Variabilité du revenu disponible par UMO exploitant

(Source : projet BioRéférences 22-28, campagne 2023)



Sur le graphique ci-dessus, les trois revenus les plus faibles s'expliquent par :

- Des annuités fortes en raison d'un démarrage d'exploitation ;
- Un élevage de petite taille très économique en charges mais qui dégage peu de produit ;
- Un changement de race allaitante qui se traduit par une importante restructuration ;
- Une arrivée de main d'œuvre sans augmentation de volumes de production.



b. Zoom sur quelques résultats sur la période 2022-2023

La comparaison des résultats entre 2022 et 2023 à échantillon constant permet d'analyser les données de huit exploitations produisant majoritairement des veaux et de quatre exploitations plutôt en animaux plus âgés (bœufs ou jeunes bovins JB).

Figure 7 : Evolution du produit hors aides, des charges opérationnelles animales et marge brute chez les producteurs de bœufs en €/UGB

Source : projet BioRéférences 22-28, campagne 2022-2023, n=5)

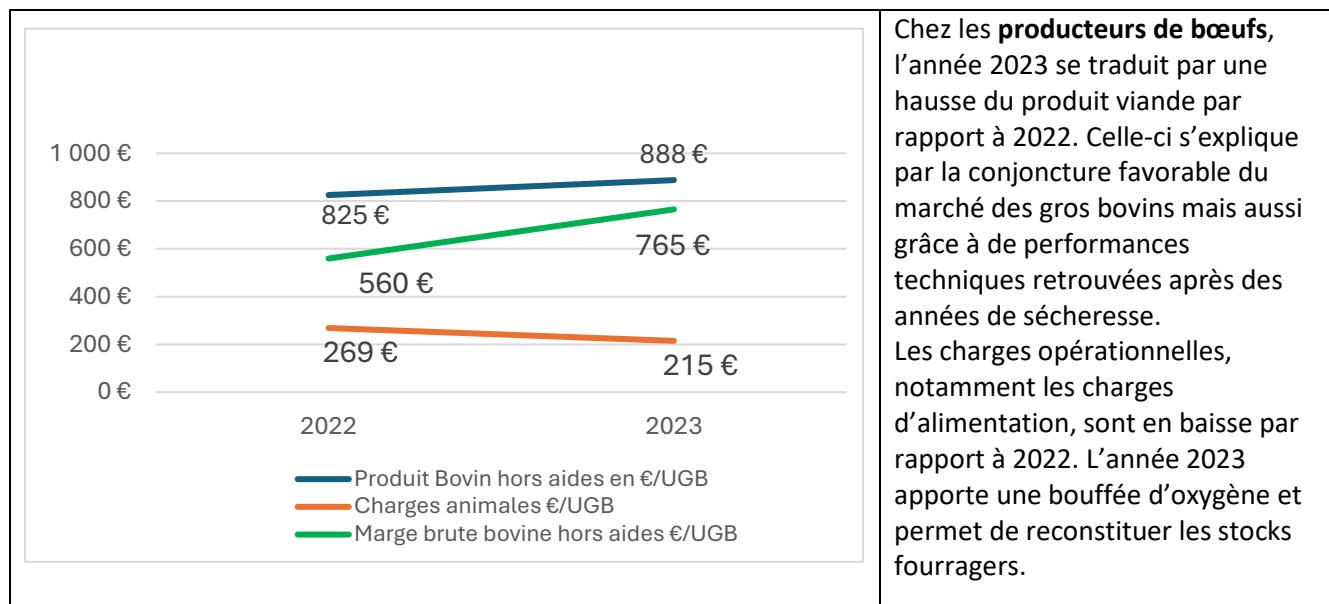


Tableau 6: Résultats économiques des éleveurs de bœufs

(Source : projet BioRéférences 22-28, campagne 2022-2023, n=5)

Nombre d'exploitations	2022	2023	Evolution 2022/2023
	5	5	
UMO exploitant	1,59	1,60	=
Nombre de vaches allaitantes	47	50	+7%
UGB	99	109	+10%
Production Brute de viande vive/UGB (PBVV/UGB)	286	309	+8%
Prix de vente (hors VD) €/kg vif vendu	3,21	3,37	+5%
Kilos de concentrés/UGB	457	400	-12%
Excédent Brut d'exploitation/UMO exploitant (€)	42 685	48 065	+13%
% EBE/PB	36	37	+2%
Annuités + frais financiers Court terme/UMO exploi. (€)	23 955	32 400	+35%
Revenu disponible/UMO exploitant (€)	18 730	15 665	-16%

L'EBC/UMO exploitant progresse de +13 % entre 2022 et 2023 en raison d'une hausse du produit brut, lié à la hausse des prix de bovins finis et à des charges opérationnelles et de structure en forte baisse. Dans le même temps, les annuités progressent de +35 %, ce qui se traduit par une baisse de revenu de 16 %, revenu qui se situe alors à 15 600 €/UMO exploitant en 2023.



Figure 8 : Evolution du produit hors aides, des charges opérationnelles animales et marge brute chez les producteurs de veaux en €/UGB

(Source : projet BioRéférences 22-28, campagne 2022-2023, n=8)

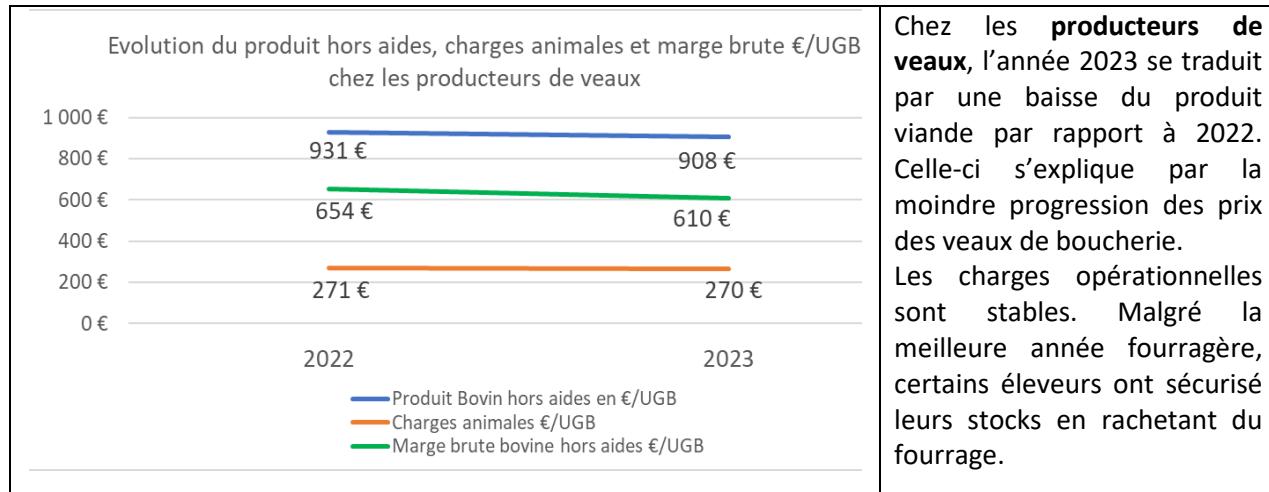


Tableau 7 : Résultats économiques des éleveurs de veaux

(Source : projet BioRéférences 22-28, campagne 2022-2023, n=8)

	2022	2023	Evolution 2022/2023
<i>Nombre d'exploitations</i>	8	8	
UMO exploitant	1,60	1,60	=
Nombre de vaches allaitantes	83	80	-3%
UGB	121	123	+2%
Production Brute de viande vive/UGB (PBVV/UGB)	268	263	-2%
Prix de vente (hors VD) €/kg vif vendu	3,26	3,23	-1%
Kilos de concentrés/UGB	205	240	+17%
Excédent Brut d'exploitation/UMO exploitant (€)	40 530	41 360	+2%
% EBE/PB	34	35	+1%
Annuités+frais financiers Court terme/UMO exploi. (€)	17 365	18 310	+5%
Revenu disponible/UMO exploitant (€)	23 165	23 050	=

L'EBE/UMO exploitant reste stable entre 2022 et 2023 en raison d'une baisse du produit brut, et à des charges opérationnelles et de structure contenues. Dans le même temps, les annuités progressent de +5 %, ce qui se traduit par un maintien du revenu autour de 23 100 €/UMO exploitant.



6. Les coûts de production

Le coût de production de l'atelier bovin viande des exploitations suivies dans le cadre du projet a été calculé selon la méthode nationale mise au point par l'Institut de l'élevage, en lien avec les Chambres d'agriculture et les contrôles laitiers. Toutes les charges annuelles sont rapportées aux 100 kg vifs, que le bovin soit vendu en filière longue ou en vente directe.

Les contours de l'atelier bovin viande incluent la production de viande, l'élevage des reproductrices, la production fourragère et la production de céréales autoconsommées par les bovins viande.

Les charges supplétives, notées (*) dans le tableau ci-dessous, sont calculées pour rémunérer les facteurs de production que l'exploitant met à disposition de son entreprise : les terres en propriété, les capitaux propres et le travail que les exploitants consacrent à l'atelier.

Pour les analyses collectives et l'élaboration de références, le coût du travail est par convention estimé à 2 SMIC brut par UMO.

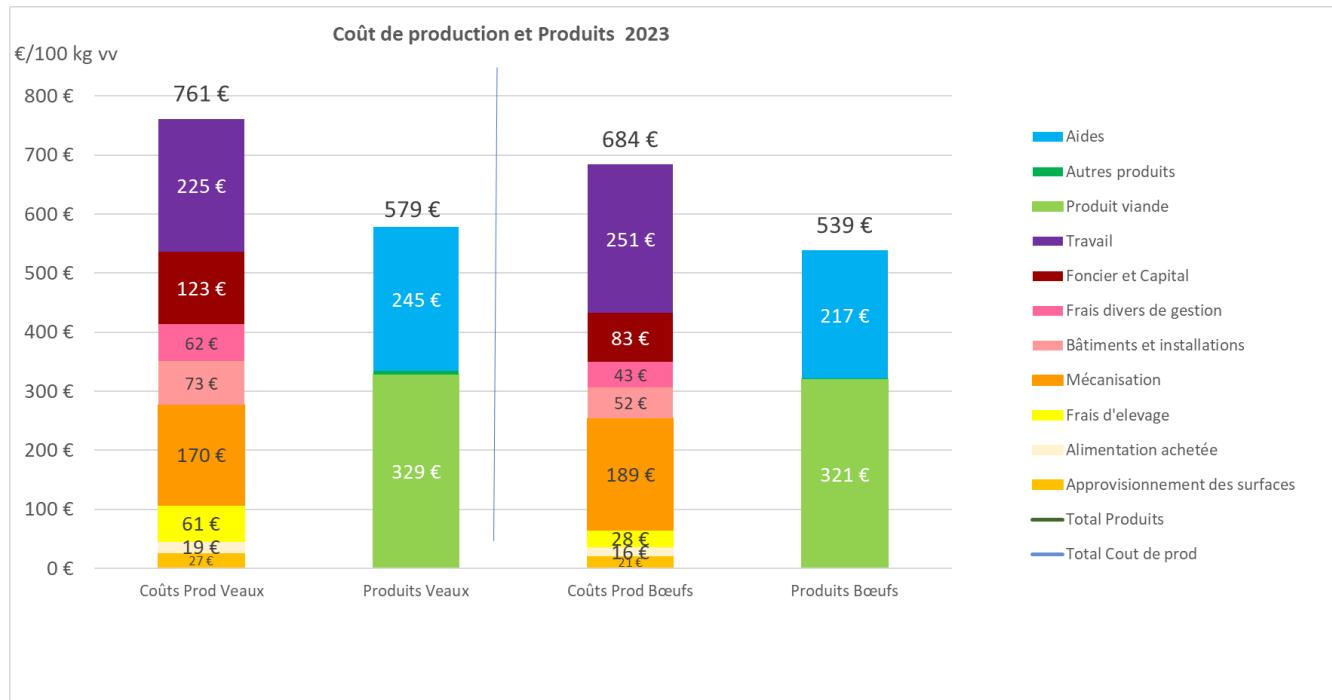
a. Résultats de l'année 2023

Tableau 8 : Coût de production de l'atelier bovin viande [€/100 kg de viande vive]
(Source : projet BioRéférences 22-28, campagne 2023)

	Veaux sous la mère et veaux lourds	Bœufs ou JB
Nombre d'exploitations	8	5
Productivité de la main-d'œuvre rémunérée [kgv/UMO]	20 830	17 450
Coût de l'alimentation [€/100 kg vif]	46	37
<i>dont alimentation achetée [€/100 kg vif]</i>	19	16
<i>dont approvisionnement des surfaces [€/100 kg vif]</i>	27	21
Frais d'élevage (dont frais de transformation et commercialisation) [€/100 kg vif]	61	28
Mécanisation [€/100 kg vif]	170	189
Bâtiments et installations [€/100 kg vif]	73	52
Frais divers de gestion [€/100 kg vif]	62	43
Foncier et Capital (*)[€/100 kg vif]	123	83
Salaires et Travail exploitant (*)[€/100 kg vif]	225	251
Coût de production de l'atelier bovin viande [€/100 kg vif]	761	684
Produit viande [€/100 kg vif]	329	3210
Autres produits [€/100 kg vif]	5	1
Aides [€/100 kg vif]	245	217
Produits de l'atelier bovin viande [€/100 kg vif]	579	539
Rémunération du travail y compris main d'œuvre salariée permise par le produit [nombre de SMIC/UMO]	0,3	0,8
Nombre d'élevages à plus d' 1 SMIC/UMO	1	2



Figure 9 : Coûts de production moyens de l'atelier bovin viande [€/100 kg de viande vive]
 (Source : projet BioRéférences 22-28, campagne 2023)



Pour les exploitations de veaux sous la mère, le coût de production est relativement élevé compte tenu du plus faible volume produit : 761 €/100 kg vifs produits (produire 100 kg vifs coûte 761 € en tenant compte des charges courantes, de l'amortissement du matériel et des bâtiments utilisés pour la production, de la rémunération des capitaux propres, de la main d'œuvre et du foncier).

Chez les producteurs de bœufs, produisant des animaux plus lourds, le coût de production est plus dilué et s'élève à 684 €/100 kilos vifs produits.

La charge liée au travail constitue une part plus importante du coût de production pour les producteurs de veaux sous la mère.

Pour tenir compte de la variabilité de la composition de la main d'œuvre dans les exploitations suivies (présence de main d'œuvre salariée ou non), la rémunération du travail permise par le produit indiquée ici correspond à la rémunération de toute la main d'œuvre, exploitante et salariée.

Pour les élevages de veaux sous la mère, la rémunération du travail permise par le produit de l'atelier bovin viande s'étend de -0,4 à 1,2 SMIC/UMO pour une moyenne de 0,3 SMIC/UMO.

Pour les producteurs de bœufs, cette rémunération permise par le produit de l'atelier s'étend de 0,3 à 1,4 SMIC/UMO pour une moyenne de 0,9 SMIC/UMO.



LEXIQUE

Charges opérationnelles : Sommes des charges variables, liées au volume annuel de l'activité (charges alimentaires, charges de surfaces, charges de transformation et commercialisation, frais d'élevage...).

Charges de structure : Ensemble des dépenses fixes, indépendantes du volume de l'activité d'une année à l'autre (charges sociales et salariales, amortissements, entretien des bâtiments et matériels, assurances, EDF...).

Coût de production : Coût global de l'activité de l'atelier indépendamment du niveau d'autofinancement ou de propriété des moyens de production ; il correspond à l'approche « comptable » des charges de l'atelier, et comprend trois types de charges : les charges courantes (dépenses de l'exercice ajustées des variations de stocks), l'amortissement du matériel et des bâtiments utilisés pour la production de l'atelier étudié, et des charges dites « supplétives ». Celles-ci sont calculées pour rémunérer les facteurs de production que l'exploitant met à disposition de son entreprise : les terres en propriété, les capitaux propres et le travail que les exploitants consacrent à l'atelier.

Excédent Brut d'Exploitation [EBE] : Différence entre le produit et les charges de l'exploitation, hormis les amortissements et les frais financiers.

Marge brute bovin viande : Différence entre la valeur de la production de l'atelier bovin viande (produit brut de l'atelier) et ses charges opérationnelles.

Prix de revient : Prix de vente nécessaire pour rémunérer la main-d'œuvre et les capitaux propres de l'atelier à un niveau déterminé, compte tenu du montant déjà couvert par ailleurs par les aides et les produits joints.

Produit brut : Valeur des biens et services produits au cours d'une campagne et liés aux activités du système de production (vente de produits végétaux, vente de produits animaux, aides d'exploitation...).

Produit bovin viande : Valeur des biens et services produits au cours d'une campagne et liés à l'atelier bovin viande (vente de veaux sous la mère, veaux lourds, broutards, jeunes bovins, bœufs, génisses viande, génisses reproductrices, vaches de réformes...).

Revenu disponible : Produits brut + produits financiers – charges opérationnelles – charges de structure – charges financières.

Surface Agricole Utile [SAU] : Ensemble des surfaces utilisées, hors surfaces pastorales.

Surface Fourragère Principale [SFP] : Ensemble des surfaces fourragères.

Unité Gros Bétail [UGB] : Unité qui correspond à l'ingestion de 4 750 kg MS de fourrages par an.

Unité de Main d'Œuvre [UMO] : Unité qui correspond à une personne occupée à plein temps sur une exploitation.



VOS CONTACTS FILIERE BOVIN VIANDE BIO DU COLLECTIF BIORÉFÉRENCES

Institut de l'élevage

9 allée Pierre de Fermat
63170 AUBIERE
Tél. : 04 43 76 06 81
Contact : Christèle PINEAU
Mail : christele.pineau@idele.fr

Bio 46

21 rue Joachim Murat
46000 CAHORS
Tél. : 06 22 80 17 75
Contact : Benjamin HATTERLEY
Mail : benjamin.bio46@bio-occitanie.org

Chambre d'agriculture de l'Allier

60 cours Jean Jaurès
03017 MOULINS Cedex
Tél. : 04 70 46 30 69
Contact : Emmanuel DESILLES
Mail : edesilles@allier.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de l'Aveyron

5c Boulevard du 122ème R.I. - Carrefour de l'Agriculture
12026 RODEZ cedex 09
Tél. : 05 65 73 79 01
Contacts : Catherine SAUNIER
Mails : catherine.saunier@aveyron.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Cantal

26 rue du 139^{ème} Régiment d'Infanterie - BP 239
15002 AURILLAC Cedex
Tél. : 04 71 45 55 39
Contact : Vincent VIGIER
Mail : vincent.vigier@cantal.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Corrèze

Puy Pinçon - Av. Albert Schweitzer - BP 30
19001 Tulle
Tél. : 05 55 21 55 21 - 07 63 45 22 89
Contact : Christophe CAPY
Mail : christophe.capy@correze.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Creuse

8 avenue d'Auvergne
23011 GUÉRET Cedex
Tél. : 05 55 61 50 35
Contact : Natacha LAGOUTTE
Mail : natacha.lagoutte@creuse.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Haute-Loire

16 Boulevard Bertrand - BP 20343
43012 LE PUY-EN-VELAY
Tél. : 04 71 07 21 30
Contact : Philippe HALTER
Mail : phalter@haute-loire.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

11 Allée Pierre de Fermat - BP 70007
63171 AUBIERE cedex
Tél. : 04 73 44 45 46
Contact : Marie-Claire PAILLEUX
Mail : m-c.pailleux@puy-de-dome.chambagri.fr

LE PROJET BIOREFENCES 22-28

Maîtrise d'ouvrage et coordination : Pôle Bio Massif Central

VetAgro Sup, campus agronomique de Clermont / 89 avenue de l'Europe - CS 82212 / 63370 LEMPDES
@ : <https://pole-bio-massif-central.org> & <https://pole-bio-massif-central.org/bioreferences/>

Contact : Aurélie BELLEIL / Mail : valorisation@pole-bio-massif-central.org / Tél. : 04 73 98 69 56

Le projet BioRéférences 22-28 est financé dans le cadre de la Convention de Massif/Massif Central par l'Etat (FNADT).



Certains suivis de fermes ont aussi bénéficié, en 2024, du soutien financier du Plan Bio Régional du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et d'Inosys-Réseaux d'Élevage.

